



# Droit de l'information : Les Comores adoptent un nouveau code de l'information et de la communication

**Actualité législative** publié le **27/07/2010**, vu **2630 fois**, Auteur : [SAID ISSA](#)

Le nouveau Code comorien de l'information et de la communication, faisant foi de loi en matière d'information et de communication en Union des Comores, est promulgué le 19 juillet par le président de la République. Cette loi 10-009/AU, adoptée le 29 juin dernier par l'Assemblée nationale, entre désormais en vigueur. Ces nouvelles dispositions, qui abrogent celles de la loi 94-023/AF, devront régir le paysage médiatique des Comores. Principale attente des hommes et des femmes de la profession, la mise en place du Conseil national de la presse et de l'audiovisuel (Cnpa) pour professionnaliser la pratique du journalisme aux Comores.

Ce Code de l'information et de la communication est le deuxième dans l'histoire de la presse comorienne. Il a dû prendre en compte les dernières évolutions du paysage tel que la création de l'Agence nationale de la régulation des technologies de l'information et de la communication ou Anrtic.

par ***Irchad Ousseine Djoubeire***